



## **Pays Corbières & Minervois** **Schéma de services au public** **Comité de Pilotage du Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2006**

**Présents :** **Jean Pierre Maisonnade** (Vice Président du Pays et Président de la CC du canton de Lagrasse) ; **Bernard Naudy** (Président de la CC du Canal du Midi en Minervois) ; **Jean Claude Montlaur** (Vice Président de la CC de la Contrée de Durban) ; **Jérôme Hervouët** (agent de développement ADHCo) ; **Stéphane Buigues** (agent de développement CC du Canal du Midi en Minervois) ; **Sandrine Poplumont** (agent de développement Contrée de Durban) ; **Viviane Dif** (Préfecture, bureau du développement des territoires) ; **Carole Lhoste** (CCI Narbonne) ; **Céline Chancholle** (référente Commission Services au Public du Conseil de Développement) ; **Emmanuelle Benson** (chef de projet) ; **Anne Laurent** (adjointe) et **Michèle Cuchot** du Cabinet Argos.

**Excusés :** J.P. Pigassou, S. Astruc, J. Villefranque.

### **Objet : présentation pour validation du rapport diagnostic.**

Cf. documents de travail (rapport + synthèse powerpoint) disponibles en téléchargement sur le site (blog spécifique schéma de services) : <http://servicepublicpcm.canalblog.com/>

En introduction, Michèle Cuchot renouvelle les excuses de l'équipe Pluralis pour l'annulation dans l'urgence de la réunion initialement programmée le 15 novembre.

Elle rappelle ensuite la méthodologie d'un travail entamé en juin 2006, centré sur des rencontres territoriales (menées en juillet et septembre) et deux tables rondes thématiques (début octobre) en complément de l'administration cet été d'une enquête auprès des 89 communes et 6 EPCI du territoire, dont les résultats ont été partiellement vérifiés au regard de nombreux documents thématiques disponibles. Il est aussi rappelé que, s'il est important de faire remonter auprès des consultants les remarques et corrections nécessaires pour affiner l'approche en cours, l'ensemble des données fournies alimenteront un observatoire territorial dont l'actualisation se poursuivra au-delà du temps de la mission d'étude.

### **1/ Présentation du volet diagnostic socio -démographique :**

- Si la **dimension prospective de l'analyse démographique** est reconnue comme essentielle dans la définition de ce type de schéma, les calculs de projections proposés sont à prendre avec prudence.

Dans son rapport, le cabinet Argos propose d'appliquer au territoire du Pays, le choix fait par la Région du scénario de prospective démographique dit "alternatif" : en fonction de critères tels que la dynamique naturelle, la structure par âges ou la dynamique migratoire, il s'agit de prolonger les tendances marquées dans la période intercensitaire 1990-1999 (il s'oppose au scénario dit "central" axé sur le prolongement de la période intercensitaire 1982-90).

De cette façon 3 territoires poursuivraient une dynamique démographique positive (Lézignan, Ginestas, Mouthoumet) alors que les 3 autres seraient en tendance régressive.

La discussion engagée fait apparaître :

- **Le sentiment d'une estimation nettement sous-estimée de la dynamique démographique en cours sur les régions lézignanaise et ginestacquoise.** A partir des travaux menés récemment pour l'élaboration des SCOT (par le Sycot Narbonnaise et la CCRL) il apparaît qu'au dire des maires et de la population estimée en 2005, ces deux territoires s'approcheraient déjà des seuils démographiques présentés comme atteints en 2015 (cf. tableau p. 13), soit respectivement environ 21 000 et 11 000 habitants.

*Il est demandé au Bureau d'Etude de réévaluer les projections à l'horizon 2015 en tenant compte de cette estimation 2005, au moins pour ces deux territoires à dynamique forte.*

*Les 4 autres territoires des Corbières sont invités à faire connaître les estimations qu'ils peuvent faire à la même date.*

- Les participants s'interrogent aussi **sur l'impact de cette dynamique des "plaines" sur les secteurs proches des Corbières.** A partir de l'exemple de Mouthoumet, il est également indiqué que dans les milieux très ruraux, ces tendances peuvent basculer très vite, et qu'elles sont notamment sensibles à l'impact direct d'équipements jouant en faveur de l'attraction de populations nouvelles. Il est rappelé que c'est bien **un des objectifs de ce schéma qui doit aider à positionner les services de façon à contribuer à l'inversion des tendances démographiques** tout en respectant les préoccupations différenciées de maîtrise de ce développement.

- Il est fait remarquer que ces estimations ne prennent pas en compte la population étrangère qui réside en France une partie de l'année ainsi que la population touristique qui double la population résidente dans certaines communes en période estivale, alors que ces deux catégories de population sont aussi "consommatrices de services" vis à vis desquels elles expriment des attentes particulières.

- **Evolution par tranches d'âges :** cf. document. Pas de commentaires particuliers des membres du Comité de Pilotage, en tenant compte des réserves énoncées plus haut pour l'estimation des projections.

Il est à noter que ce sont les CC les plus dynamiques démographiquement qui connaissent la plus forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. Si les + de 60 ans tendraient à progresser de plus de 17% (toujours à l'horizon 2015), il est à retenir que le nombre de jeunes de + de 20 ans tendrait à diminuer de 9%.

- **Evolution de la population active et de l'emploi :**

Mme Cuchot rappelle que la Région Languedoc-Roussillon connaîtrait, selon l'Insee, la plus forte croissance de population active : + 12,7% (France : + 2,3%).

Le Pays Corbières & Minervois se situerait en deça de cette évolution avec toutefois une progression de 8,38% inégalement répartie par territoire allant de +17% sur la CC du Canal du Midi en Minervois à - 12% sur la CC des Hautes Corbières.

On notera que pour les 38 communes enquêtées en 2004-2005, le taux de chômage enregistre une baisse de 3 points (16,1% au lieu de 19,3%).

Madame Michèle Cuchot insiste sur **les indicateurs nombreux témoignant de lourds handicaps du territoire quant à l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la formation et l'emploi** (cf. 2/ enjeux thématiques).

Elle relève la nécessité de rompre le cercle vicieux par lequel l'échec scolaire alimente l'échec professionnel. On retiendra notamment que seuls 16% des demandeurs d'emploi ont un niveau post-bac (mais 42% des femmes ont un niveau bac contre 26% des hommes) et que les difficultés d'accès à l'emploi sont plus marquées pour le public féminin.

*Les participants suggèrent d'analyser les tendances depuis 1990 en formulant l'hypothèse d'une dégradation du chômage qui atteint aujourd'hui une situation des plus préoccupante.*

Ces données sont analysées au regard de la structure du marché du travail (cf. rapport p.23 - 28). 4 familles professionnelles regroupent 66% des offres d'emploi : l'agriculture (+ d'1/3 à elle seule), la construction, l'hôtellerie et la restauration ainsi que les services aux particuliers. Plusieurs graphes témoignent de la saisonnalité et de la courte durée des contrats proposés, cette précarité étant particulièrement marquée sur les territoires très ruraux.

On relève également un taux de tension assez élevé sur des familles professionnelles telles que gestion et administration ou encore le commerce.

Enfin, l'analyse territorialisée de l'évolution de l'emploi salarié et celle des taux d'emploi qui permet de dégager **des pôles d'emploi d'intérêt local** (cf. rapport p. 18 à 23) tendent à faire apparaître des situations locales contrastées : schémas et cartes attirent l'attention sur la situation particulière de Durban qui apparaît comme un pôle d'emploi local (+ d'emplois que d'actifs résidents occupés ou non) tandis qu'à l'échelle de cette Communauté de Communes les effectifs d'emploi salariés privés sont multipliés par 2,4 en 12 ans (avec une nette accélération à partir de 2001 : à attribuer à l'impact de la structuration du pôle de service aux personnes âgées géré par l'ASM ?).

*Est retenue la nécessité d'améliorer l'analyse et la mise en évidence de ces pôles dans la perspective de les rapprocher de l'identification des bassins de service et du traitement de la problématique "accompagnement vers l'emploi" qui ressort d'ores et déjà comme un enjeu fort pour l'élaboration de ce schéma.*

## **2/ Analyse de l'offre de services par thématique :**

### **L'offre médicale :**

Mis à part le cabinet médical de Durban, les territoires ruraux (principalement Tuchan / Mouthoumet) sont pénalisés par **une offre très limitée en médecins généralistes et infirmiers** (voire aussi en kinés). Les temps d'accès mis en évidence par l'URCAM qui définit les "zones de patientèle" témoignent d'une situation alarmante.

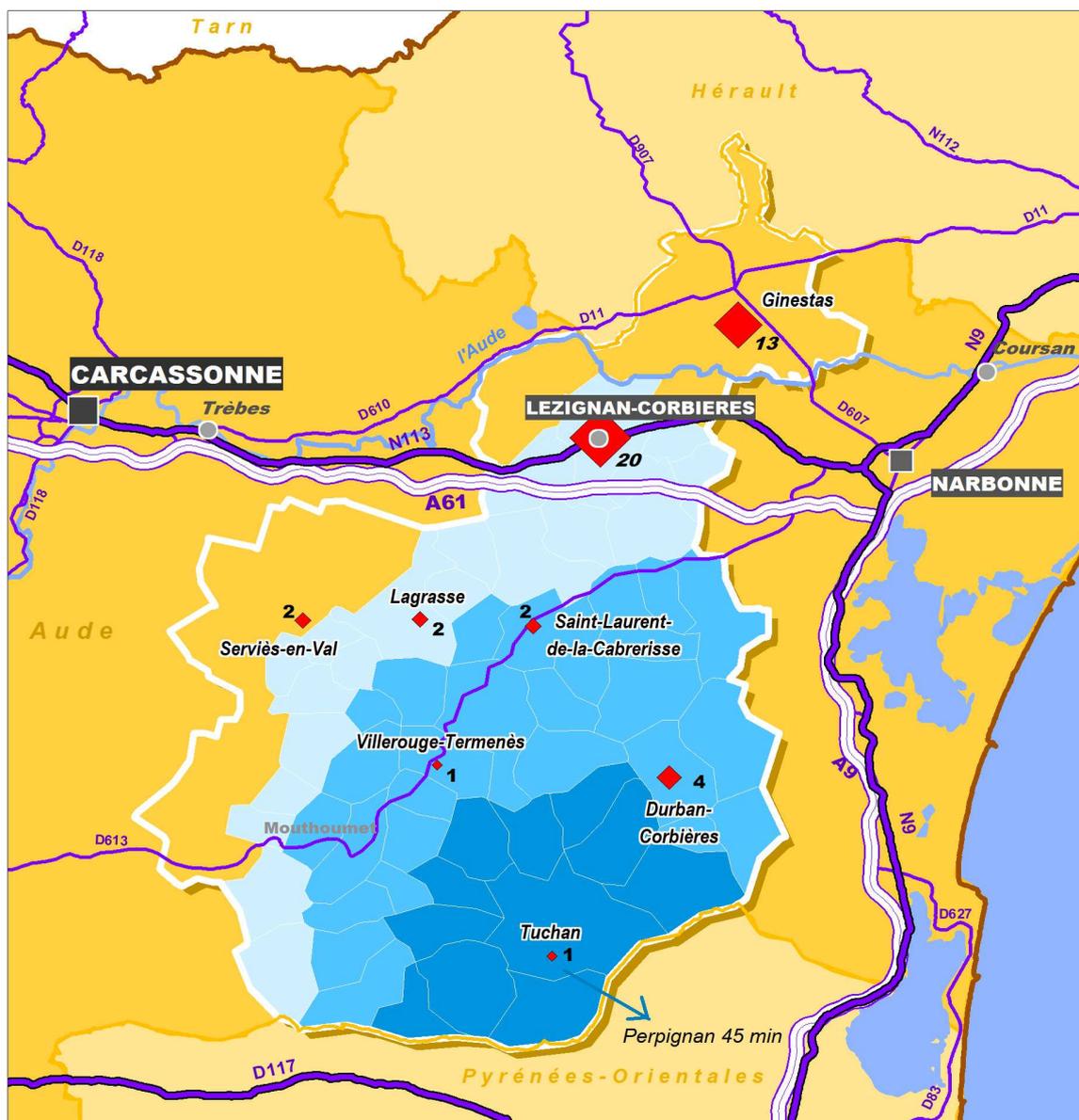
Les réponses à apporter aux questions : "que peut-on faire pour attirer de jeunes médecins dans ces régions ?" doivent, au-delà des aides et incitations autorisées par la loi, prendre en compte la nécessité d'améliorer leurs conditions de travail en permettant de rompre leur isolement et d'encourager une pratique de groupe et/ou en réseau.

Pour J.C. Montlaur, il s'agit bien :

- de trouver l'échelle pertinente (bassins de population), pour mettre en place des mini pôles locaux de services ;
- de mobiliser tous les partenaires potentiels : URCAM, mais aussi CAF ou MSA et avec eux toutes les sources de financement (cf. mobilisation possible du FAQSV) et d'appuis techniques disponibles ;
- d'affirmer la légitimité du Pays pour organiser cette concertation et d'éviter des engagements d'acteurs isolés.

Jérôme Hervouet rappelle que **l'accessibilité des urgences est un critère décisif dans les choix d'installation de populations** (qu'elles soient vieillissantes ou avec enfants en bas âge).

Or pour les territoires les plus isolés, ce sont les sapeurs pompiers qui assurent ce service, parfois dans des conditions difficiles avec les volontaires en journée. Il rappelle l'âpreté des négociations qui ont permis de garder sur place l'hélicoptère qui garantit la possibilité de dégagement des blessés vers les services d'urgence, et il pense **nécessaire de faire inscrire cet aspect du service médical (accès aux soins d'urgence) dans ce schéma.**

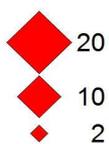


10 0 10 20 km

© ARGOS 2006 - fond Igm Géofla

### Généralistes Temps d'accès indicatif à Tuchan

Nombre



en voiture



Note : le nombre de généralistes localisés à Lézignan-Corbières et à Ginestas représentent en fait le cumul des généralistes présents respectivement sur les Communautés de communes de la Région Lézignanais et sur celle du Canal du Midi en Minervois

Source Enquête auprès des communes 2006

- **Les personnes âgées :**

Pour les élus qui y assistaient, l'installation récente du Comité Local des Retraités et Personnes Agées (COLERPA) s'appuyant sur les moyens d'animation et d'intervention du CLIC montre bien la voie et l'intérêt d'actions coordonnées.

**Le taux moyen d'équipement du Pays estimé à 81 lits pour 1000 personnes âgées de + de 75 ans** (à reprendre à la baisse suite aux remarques émises sur le secteur de Ginestas) démontre au regard des taux départementaux (104), régionaux (108) et nationaux (150) que le Pays accuse un retard important. Les projets en cours de réalisation ou projetés à court terme vont dans le sens d'un rattrapage.

J.Claude Montlaur suggère d'intégrer dans l'analyse des pistes de propositions à construire, **l'exemple des Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA)**, équipements dont la réalisation est soutenue par la MSA et qui sont destinés plutôt à l'accueil de personnes âgées valides<sup>1</sup>. Dans un projet de maillage du territoire, des complémentarités pourraient alors être dégagées avec des structures médicalisées, comme offre alternative à l'accompagnement au maintien à domicile.

- **S.S.I.A.D. et Services d'aide à domicile :**

*Concernant l'offre de services en soins infirmiers à domicile, l'état des lieux doit être précisé afin d'indiquer l'extension du service de Durban (géré par l'ASM) à la fois vers le secteur de Mouthoumet (avec partenariat entre SAD et SSIAD au sein de l'ADHCo centre social) et en même temps vers le secteur de Tuchan.*

Cette couverture, effective depuis octobre 2005, ne semble pas encore suffisante au regard de la demande grandissante : les services sont en attente d'une extension de 10 "places" supplémentaires à répartir pour les 3 secteurs couverts.

La poursuite de l'action engagée afin de couvrir l'ensemble du territoire (Lagrasse et Ginestas pour lequel le projet est porté par le CIAS sud minervois) ainsi que la consolidation des moyens de coordination (cf. action du CLIC) apparaissent comme une nécessité.

Pour l'offre de **services d'aides à domicile**, toutes les EPCI ont mis en place un service majoritairement structuré en gestion directe (sauf sur Mouthoumet qui a délégué le service à l'ADHCo).

La situation est plus contrastée pour l'offre de services de **portage de repas à domicile**, pour laquelle J.P. Maisonnade fait remarquer que si la demande reste faible, les évolutions sociologiques des prochaines générations pourraient s'accompagner d'une plus forte mobilisation de ce type de prestations.

---

<sup>1</sup> En 15 ans, 117 MARPA ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national (+11 en construction mais encore aucune dans l'Aude). « Leur capacité ne dépasse jamais 20 personnes. Ces établissements accueillent plutôt des personnes âgées qui ont besoin de l'aide d'un tiers pour certains actes de la vie courante. Mais aussi des personnes valides qui vivent seules ou isolées. L'objectif affiché des MARPA, dès l'origine, était de recréer des conditions de vie proches de celles qu'avaient connu les résidents. Pour prolonger l'autonomie de chacun, tous sont étroitement associés à la vie matérielle de la communauté, notamment la préparation des repas... Même si elle peut être définie comme un lieu de " fin de vie ", la MARPA est une réelle alternative au soutien à domicile. »  
In <http://www.agevillage.com>

Si le territoire apparaît comme “bien couvert” du point de vue de l’accompagnement au maintien à domicile des personnes âgées, les représentants des collectivités présents souhaitaient attirer l’attention sur le rapport qualité / coût et les lourdeurs de gestion de ces services (contraintes contractuelles, formation continue d’un personnel à fort effectif, effets de “concurrence” par les associations, etc. ...).

La poursuite d’une réflexion collective afin de mesurer **l’opportunité d’un service harmonisé à l’échelle du Pays** leur paraît légitime et pourrait être reliée au programme d’actions du COLERPA.

- **L’accompagnement social des publics en difficulté :**

Au vu de l’analyse sociodémographique (cf. supra), et des indicateurs témoignant de l’importance des populations isolées, à bas revenus, de faible niveau de qualification, et globalement en difficultés sociales, le bureau d’étude propose de retenir cet axe de travail comme un enjeu majeur pour le déploiement des services.

En réponse à cette situation, des **permanences** sont organisées sur le territoire (avec prise de rendez-vous) tandis que **les acteurs sociaux s’organisent en “réseau”**, dans le cadre de ce dispositif de “maillage du territoire”, en vue d’optimiser leurs interventions : on retrouve dans ces permanences la présence conjointe des agents du CMS, du Lieu Ressource ASFODEL, ou encore du Planning familial notamment, mais aussi ceux de la MLI, de la CAF et de la MSA plus ponctuellement. La “couverture” du territoire ainsi organisée et ce mode d’accompagnement sont-ils suffisants ?

Le bureau d’étude relève aussi que :

- peu de démarches et d’actions sont engagées à ce jour dans le domaine de la **prévention** ;
- le territoire souffre d’un **déficit d’équipements d’accueil spécialisés** (de type foyer d’accueil...) ; à rapprocher aussi de l’absence de lieux d’écoute et d’accompagnement des familles ou proches de personnes handicapées ;

La discussion s’engage sur l’existence de points d’accueil délocalisés (qui supposent la présence de personnes ressources), et **l’identification par les publics fragilisés de relais de proximité pouvant les écouter et les orienter** vers des agents répondant aux besoins de leurs situations du moment. Pour certains les bureaux des mairies assument déjà cette fonction (mais cela peut poser un problème du respect de la confidentialité). Pour les autres ce serait plutôt les bureaux des Communautés de Communes qui seraient identifiés comme relais d’action sociale par la population, et avec lesquels ce “maillage” doit être approfondi dans le souci de mieux croiser missions et compétences.

- **L’offre éducative et périscolaire et la garde d’enfants :**

L’état des lieux fait apparaître des situations très inégales sur le territoire mais aussi des inquiétudes quant à la poursuite du soutien des politiques enfance jeunesse par un des principaux financeurs qu’est la CAF, qui révisé ses conditions d’accompagnement (critères territoriaux, échelle intercommunale, etc...) en proposant dès début 2007 de nouveaux Contrats Enfance Jeunesse.

Dans ce contexte national de diminution des crédits, il paraît encore plus nécessaire de mobiliser tous les partenaires existants et il est rappelé que la MSA intervient aussi en soutien aux familles notamment au travers de la prestation PAJE (accueil jeunes enfants) mais pourrait aussi être mobilisée en appui aux actions de développement local.

Au regard des 2107 enfants de moins de 6 ans comptabilisés sur les communes du Pays au 31 décembre 2003 (cf. diagnostic de Pays – CAF 2005) dont plus des  $\frac{3}{4}$  sur la CCRL et la CC du canal du midi en Minervois, **l'offre en structures de garde de la petite enfance apparaît comme très nettement insuffisante.**

Pour pallier cette carence, il est proposé de :

- compléter les équipements existants, - mais aussi de les faire évoluer (par ex. halte garderie → crèche, haltes-garderies itinérantes, etc. ...) -, en tenant compte :
  - des flux de déplacement domicile – travail (dépasser la notion de résidence des parents par micro - territoires et penser à adapter le service aux besoins) ;
  - de ‘l'offre’ alternative que représente la possibilité de scolariser les enfants en classes maternelles dès 2 à 3 ans (*état des lieux à préciser et formaliser*).
- développer l'offre en assistantes maternelles et l'organisation conjointe de Relais Assistantes Maternelles (2 R.A.M. ont déjà été mis en place sur le Pays) ;

- **L'offre culturelle, sportive et de loisirs :**

En lien avec le travail en cours dans le domaine culturel - état des lieux et orientations stratégiques qu'il reste à finaliser - sont reconnues comme perspectives encourageantes pour un meilleur maillage du territoire : la mise en place d'une politique coordonnée à l'échelle du territoire, les projets d'antennes de conservatoires, de réseaux de bibliothèques, de pool de matériel, etc. ...

A partir des constats posés dans le cadre de cette étude, sont proposées comme priorités à prendre en compte :

- La professionnalisation des acteurs culturels ;
- Les réponses aux demandes et attentes spécifiques :
  - o des publics jeunes,
  - o des jeunes retraités.

Le rapprochement offre – demande suppose aussi une organisation adéquate des moyens de transports rendant possible une mutualisation des moyens et une répartition équilibrée d'une offre diversifiée et de qualité.

Concernant l'état des lieux des équipements sportifs, il est rappelé que le recensement mené par les Directions de la Jeunesse et des Sports (dit RES) est disponible sur leur site (*résultats détaillés par communes non encore valorisés dans le rapport*).

Si l'offre en équipements sportifs paraît satisfaisante (à l'exception notable du besoin d'une piscine de niveau ‘Pays’), c'est globalement toute l'organisation de l'accès aux loisirs et l'accompagnement du public adolescent (cible des 12 – 16 ans) qui apparaît comme une difficulté majeure vis-à-vis de laquelle des réponses inégales se mettent en place à l'échelle des communautés de communes (cf. audit enfance – jeunesse sur la CCRL, table ronde du 6 octobre à St Laurent de la Cabrerisse, structuration du service par bassins saint laurentais et durbanais sur la CC de la Contrée de Durban, etc. ...)

- **Accompagnement vers l'emploi, la formation, l'insertion :**

Globalement, dans ce domaine, les moyens actuels n'apparaissent pas à la hauteur de la situation de l'emploi et de l'insertion sur le Pays (cf. supra). Quel dispositif proposer ?

- **Déplacements, mobilité et TIC :**

Si la situation actuelle témoigne de handicaps lourds des zones très rurales dans le domaine des TIC (zones blanches vis-à-vis du haut débit ou de la téléphonie mobile), les politiques d'appui aux échelles régionales et départementales que le Pays peut relayer permettent d'envisager un rattrapage conséquent en terme d'offres de réseau d'ici 18 à 24 mois. Il s'agit alors, dans le cadre de ce schéma, d'inscrire les axes prioritaires et les modalités de développement des 'e' - services (santé, administrations, formation, etc. ...).

Concernant les transports, il est précisé que l'étude menée par le Département n'argumentera des propositions que dans le domaine des transports à la demande (dits TAD).

Il est aussi indiqué que cette approche transversale, indispensable car elle détermine les moyens d'accès aux équipements et services, peut aussi être envisagée dans le sens d'une facilité de mobilité de la population vers des territoires périphériques (et notamment les agglomérations narbonnaises ou carcassonnaises).

- **Offre commerciale et services publics et parapublics :**

On constate depuis plusieurs années un **appauvrissement continu de l'offre de services publics sur le territoire du Pays**. Pour mémoire : fermeture récente de la Trésorerie de Mouthoumet, diminution globale sur toutes les communes du Pays des heures de présence postale, réorganisation des services déconcentrés de l'Etat comme ceux de la DDE avec fermeture de l'antenne de Lagrasse, etc. ...

Sur le thème des services publics, Mme Viviane Dif (Bureau du Développement des Territoires de la Préfecture) rappelle, faisant suite au courrier adressé au pays (en date du 28 août) qu'à l'issue des concertations nationales menées en 2005, le gouvernement a décidé d'encourager le développement des **Relais Services Publics** dits R.S.P. . Guichets d'accueil polyvalents, les R.S.P. ont pour mission d'accueillir, d'aider et d'orienter les usagers dans leurs relations aux administrations et organismes publics, et au minimum ceux permettant d'accéder à l'emploi ou aux prestations sociales. Plus d'informations (circulaire du 6 août 2006, charte nationale, etc. ...) sont disponibles sur le site internet de la Préfecture, et accessibles par le lien suivant : <http://www.aude.pref.gouv.fr/fichiers/labellisation.pdf>.

La discussion s'engage sur les moyens accordés par l'Etat à ces équipements, et considérés comme nettement insuffisants : pour un poste estimé à 50 000 € (personnel formé et motivé) le plafond de l'aide de l'Etat est situé à 10 000 € sur une durée de 3 à 7 ans, auxquels peuvent s'ajouter les contributions des organismes en soutien desquels ces relais interviennent (Poste, consulaires, organismes sociaux ?)...

Concernant l'état des lieux de l'offre commerciale, le représentant de la CCI reconnaît que le recours aux fichiers de leurs ressortissants (pas d'actualisation systématique, existence de double compte avec fichiers Chambre des Métiers, etc. ...) apparaît comme une méthode de recensement moins fiable que celui qui a été tenté au travers des enquêtes communales. Malheureusement on constate que les retours (malgré les croisements avec les CC et les vérifications des agents de développement) restent de qualité hétérogène et ne permettent pas une approche totalement affinée et fiable.

En s'appuyant sur le diagnostic réalisé par le CLIC des Corbières en 2005 (échelle du territoire du Pays – la CC du canal du midi en Minervois), on constate que 56% des communes ne disposent pas de commerces fixes d'alimentation générale, tandis que 30 communes du Pays sont dépourvues de tout commerce et dépendent entièrement, pour la réponse à des besoins alimentaires de première nécessité, des services apportés par les commerces ambulants.

On note également l'attractivité certaine de l'offre commerciale du pôle lézignanais et de son marché hebdomadaire.

Face à cette problématique assez lourde, et faisant suite aux contacts pris par quelques communes avec la CCI pour étudier la faisabilité de "commerces multiservices", il est affirmé qu'une réflexion à l'échelle plus large sera nécessaire pour trouver un équilibre, dans la conception et la localisation de ces projets, entre la nécessaire viabilité économique du projet et sa dimension sociale indéniable en tant que service à la population.

Enfin, pour rester dans le champ du développement économique et de la création d'emploi, il est souligné que des passerelles sont à établir entre l'élaboration de ce schéma (et son impact sur la structuration des différents services) et les questions multiples relatives à une meilleure gestion territoriale des compétences dans le domaine des métiers de Services (cf. thématique des "services à la personne" abordée lors des 9èmes rencontres de l'Entreprise et du Système de Formation en Languedoc Roussillon – 23 novembre 2006 – partenariat régional Université – Dideris – DRTEFP – quelques Pays de la Région).

### **3/ Enjeux prioritaires et poursuite de la réflexion :**

Pour poursuivre cette réflexion et s'engager dans la réalisation du Schéma de Services, il est proposé de retenir comme axes prioritaires :

- **Enjeu 1 Garantir la présence et anticiper le renouvellement des professionnels de la Santé**
- **Enjeu 2 Accompagner le vieillissement inéluctable de la population**
- **Enjeu 3 Déployer une politique Enfance / Jeunesse à la hauteur des ambitions affichées en termes d'attractivité du territoire**
- **Enjeu 4 Investir le domaine de l'emploi, insertion professionnelle et formation pour rompre / inverser les tendances actuelles**
- **Enjeu 5 Lutter contre les phénomènes de précarisation et d'isolement**
- **Enjeu 6 Pérenniser l'offre commerciale et de services publics de proximité pour le maintien des populations locales**

Afin d'approfondir certains de ces axes, et notamment dans les domaines où la concertation et la mise en réseau de plusieurs intervenants paraît indispensable, il est proposé de **constituer des groupes de travail** composés essentiellement des techniciens concernés sur le territoire.

Ces **ateliers, à programmer dans le courant du mois de janvier**, pourraient concerner les enjeux présentés plus haut dans les champs de :

- La santé / le vieillissement ;
- L'action sociale / l'accompagnement des publics en difficulté ;
- La formation, l'insertion, et l'accompagnement vers l'emploi.

Des investigations complémentaires seront menées dans les autres domaines, et des premières propositions seront soumises à l'ensemble des acteurs concernés à l'occasion d'un **séminaire stratégique à programmer fin janvier – début février**. Ce temps de travail collectif permettra d'affiner cadre stratégique et plan d'actions qui seront soumis pour validation finale au dernier Comité de Pilotage à prévoir courant février.

Enfin, tous les membres du Comité de Pilotage sont invités à faire part de leurs remarques, observations et corrections qu'ils souhaitent voir porter au rapport diagnostic dans les plus brefs délais, et au plus tard le 11 janvier.

Contact pour retour des remarques : adresse postale du Pays ou :  
Anne Laurent : [developpement.corbieres.minervois@wanadoo.fr](mailto:developpement.corbieres.minervois@wanadoo.fr)  
Et Michèle Cuchot : [cuchot-morineaux@wanadoo.fr](mailto:cuchot-morineaux@wanadoo.fr)